

PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

L'An deux mil vingt, le 14 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Jacques EDARD, le Maire de la commune de CAVIGNAC
Date de convocation du Conseil : le 09/01/2020

Nombre de conseillers en exercice : 17 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

Présents : Mme Dumontheil, Coureaud, Foucher, Branco, Harscoët, Selves, MM. Edard, Jaubleau, Chaulet, Legrel

Absents : Mme Payet qui donne pouvoir à Mme Harscoët, M. Charrier qui donne pouvoir à Mme Foucher, Mme Lignier, MM. Faget, Jean-Joseph, Meynard et Pelletan

Secrétaire de Séance : Mme Harscoët

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de compte-rendu de la séance ordinaire du 19 décembre 2019

1-2020 Cession de l'ensemble immobilier situé sur la commune de Cézac (Lieu-dit Lubat)

- Vu la délibération n°09-2019 en date du 14 février 2019 qui a autorisé la vente des parcelles ZH 78,79,80 et 217 léguées par M. Courpon aux Consorts Sequeira pour un montant de 250 000€,
- Vu la délibération n°30-2019 en date du 13 mars 2019 qui a autorisé la vente de détachements des parcelles ZH 85 et 86 (910m²) léguées par M. Courpon aux Consorts Sequeira pour un montant de 1 500€,
- Considérant la présence de termites dans les charpentes de tous les bâtiments (devis de traitement par l'entreprise Pro Termites d'un montant de 39 936€ TTC),
- Considérant le loyer en cours d'un montant de 350€/mois et les difficultés de relogement de la locataire (faibles ressources et présence d'animaux) et l'accord des Consorts Sequeira pour la reprise de ce bail en cours ;

Il est proposé au Conseil d'autoriser la vente de cet ensemble immobilier, en l'état, aux Consorts Sequeira pour un montant de 210 000€ net vendeur (pour mémoire cela correspond au dernier prix d'enchères proposé par la plate-forme Agorastore pour les 2 maisons en 2018, sans offres reçues à l'époque).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- o De vendre les parcelles ZH 78, 79, 80, 217 et ZH 85p et 86p, en l'état, aux Consorts Sequeira pour un montant 210 000€ net vendeur
- o De missionner Maître Dupeyron pour établir tous les actes notariés nécessaires à cette transaction
- o D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement du projet de cession de ces immeubles et terrains situés au lieu-dit Lubat sur la commune de Cézac

2-2020 DETR 2020

-Vu la délibération n°8-2019 qui avait sollicité l'État pour une subvention dans le cadre de la DETR 2019, chapitre 7.2 - Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte pour les travaux de réfection de la façade et du clocher (élément en pierre de taille) de l'église St Hilaire.

-Vu l'estimation faite à l'époque à hauteur de 45 316.20€ HT.

Considérant un taux de subvention sollicité de 35% du montant HT des travaux soit 15 860€.

Il est proposé au Conseil de renouveler la demande d'aide de l'Etat pour les travaux de l'église St Hilaire dans le cadre de la DETR 2020 pour un montant de 15 860€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De solliciter à nouveau en 2020 la DETR pour les travaux à l'église St Hilaire pour un montant de 15 860€

3-2020 BAUX SITUÉS A PERICOU

A la suite des visites organisées par les élus de la commission ad hoc à Fond de Vergne, le locataire de Péricou Nord a répondu favorablement à la proposition d'un terrain d'environ 750m² pour quitter le logement à l'issue des travaux de construction de sa maison d'habitation.

Par courrier en date du 12 décembre 2019, ce locataire demande de diminuer le montant du loyer de 773,32€ à 350€ jusqu'à la fin de son bail.

C'est au Conseil qu'il revient de fixer le prix de vente du terrain et la révision du loyer du locataire de Péricou Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 votes pour et 1 abstention (JJ. Edard) :

- De céder le terrain cadastré AC93p au prix 30 000€ (750m² environ à 40€ le m² net vendeur)
- De revoir le montant du loyer de Péricou Nord pour un montant de 350€ mensuel à compter du 1^{er} janvier 2020 (avec effet rétroactif)
- De donner au maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente décision, en particulier auprès de l'avocat Me MALO pour la rédaction d'un protocole transactionnel, auprès de l'agence Ideal Group mandataire pour la révision du loyer, auprès du Géomètre expert et de l'étude de Me Dupeyron pour la division de la parcelle AC 93 et sa cession

DECISION 1-2020

Conformément à la délibération du 3 avril 2014 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal de Cavignac et dans le cadre des crédits budgétaires et des opérations engagées, il a été pris les décisions suivantes :

Pour la Commune :

- Un devis de travaux de remplacement des tuiles des maisons situées à Lubat commune de Cézac avec la SARL Thierry SOUC pour un montant de 1 812€ TTC
- Un devis de travaux de réfection des accotements de la rue du Bois avec l'entreprise DUGAS TP pour un montant de 8 608,80€ TTC
- Un devis de travaux de sécurisation des compteurs du Bicross avec DOM Service pour un montant de 3 191,87€ TTC
- Un devis d'aménagement de l'espace vert de la place du marché avec la SARL LJ Entretien pour un montant de 9 237€ TTC
- Un devis d'achat de pieds de tables pour la salle polyvalente avec Comat&Valco pour un montant de 871,20€ TTC
- Un devis d'honoraires avec Sam Tissier Architecte pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'ancienne cantine pour un montant de 18 216€ TTC

Pour la Régie agricole, suite au Conseil d'exploitation en date du 16 décembre 2019 :

- Le renouvellement du contrat de Consulting avec la SARL le Faiseur de Vin de janvier à décembre 2020 au prix inchangé de 1 250€ HT/mois
- Un devis pour l'installation d'un Algeco dans le Chai rue de Godineau avec la SAS Rabotin pour un montant de 4 036,96€ HT de loyer annuel

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mardi 21 janvier 2020 à 10h30, une convention va être signée entre l'école de Cavignac et la Mairie pour permettre aux enfants d'utiliser les locaux du Domaine Yves Courpon et de s'y déplacer.**
- **Un permis de construire a été déposé pour la construction d'un nouveau Mac Do plus moderne**
- **L'Hôtel Restaurant La Paillotte va rouvrir courant de l'année 2020**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance

Valérie HARSCOËT

Le Maire

Jean-Jacques EDARD